
GROUPE SUR LA MONDIALISATION ET LA SANTÉ DU CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES, *Faire passer la santé en premier. La réforme des soins de santé, les accords commerciaux et la politique étrangère au Canada*, Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, Rapport sommaire - mondialisation et la santé, Octobre 2002, 75 p.

Explorant les principes contradictoires à la base des politiques de santé et des accords commerciaux internationaux (priorité à la santé versus priorité au commerce), ce rapport cherche à établir la marge de manœuvre dont disposent les pouvoirs publics afin de mener à bien les changements nécessaires au système de santé. Pour ce faire, il examine la question par trois voies.

En première partie, le rapport s'intéresse aux dispositions d'accords commerciaux tels l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), ainsi que les accords multilatéraux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tels l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). On cherche avant tout à déterminer la portée et l'application des dispositions propres à ces accords.

En deuxième partie, l'on examine les répercussions des traités commerciaux sur la politique des soins de santé. Dans un contexte où plusieurs provinces ont commencé à mettre en œuvre des réformes permettant de commercialiser certains aspects des soins de santé, on s'intéresse à quatre aspects en particulier. L'analyse porte, plus spécifiquement, sur la commercialisation des services hospitaliers et cliniques, sur l'assurance pour soins de santé, sur les soins à domicile et sur l'assurance-médicaments.

En troisième partie, le rapport présente diverses options afin de maintenir et d'améliorer la flexibilité des politiques de soins de santé. L'objectif visé, dans un contexte d'incertitude, est de développer une stratégie permettant à la fois d'effectuer la réforme et de respecter les engagements internationaux en matière commerciale.

Enfin, il convient de rappeler que si le rapport dresse un portrait de la situation prévalant en 2002 et un bon aperçu des tendances générales en ce domaine, les éléments rapportés doivent être interprétés dans le contexte de rédaction du rapport en question, certains événements ayant pu modifier la donne depuis.

Anne-Marie Robert, Anthropologie, MA